FORMATION COMPLEMENTAIRE SANTE

PRESENTATION CERTIFICAT SANTE ACTIVITE PHYSIQUE SOUS PRESCRIPTION MEDICALE

2023 – 2024

Fédération française des arts énergétiques et martiaux chinois• www.faemc.fr
• Délégation ministérielle Jeunesse et Sports (arrêté du 7 avril 2022)
Institut de Formation et de Recherche des AEMC
27 rue Claude Decaen - 75012 PARIS • formation@faemc.fr
•Siret 383934197 • ape 9312Z
Tel : 01 40 26 94 55 • formation@faemc.fr • www.faemc.fr
V fév 2024

SOMMAIRE

1. **Présentation de l'IFRAEMC**

2. **Calendrier des dates de formation**

3. **L'offre de formations complémentaires**

4. **Certificat Santé AEMC - Activité Physique adaptée sous prescription médicale - APPM**

a) **Module ACP** : Les AEMC, Accueillir dans les Cours et accompagner des Personnes dans leur pratique à objectif santé (Ancien Santé 1)
b) **Module ALD** : Les AEMC, thérapies complémentaires dans les affections de longue durée « Alzheimer, Parkinson, affections cardiaques, cancer… » (Ancien Santé 2)
c) Module IIPM : Les AEMC, Intervenir en Institution sous Prescription Médicale – Nouveaux cadres réglementaires, nouveaux public et relations (Ancien Santé 3)

5. **Certificat complémentaire Energétique Chinoise et Prévention santé et thérapies**

a) Module 7 - Système immunitaire / système lymphatique
b) Module 5 - Sphère psycho-émotionnelle et mentale

6. **Vos interlocuteurs à l'IFRAEMC**

IFRAEMC

Institut de Formation et de Recherche des Arts Energétiques et Martiaux Chinois

Organisme de formation de la FFAEMC

Parce qu'elle sait que la qualité de la transmission est le meilleur garant du développement des AEMC dans le respect de leur diversité et de leur subtile profondeur, depuis sa création, en 1989, la FAEMC, a toujours mis **la formation des enseignants et des professeurs au centre de ses activités.**

La FFAEMC a conçu et mis en œuvre,

- **Les premiers diplômes professionnels des Arts Energétiques et Martiaux Chinois,**
- **Les seuls diplômes autorisant l'enseignement professionnel des AEMC en France.**

Un réseau de plus de 3000 enseignants diplômés au sein de la fédération transmet déjà avec passion et expertise, dans toutes les régions de France.

L'IFRAEMC développe l'œuvre de formation et s'adapte au nouvel environnement d'apprentissage

La FAEMC confie à son organisme de formation, l'**IFRAEMC, Institut de Formation et de Recherche des AEMC**, les missions de développement de la formation.

La reconnaissance de nos arts, les recherches mises à jour sur les bienfaits de nos pratiques suscitent aujourd'hui un grand intérêt chez tous les acteurs de la santé et du lien social. Ce mouvement massive vers nos pratiques AEMC de tous les publics, des organismes et des institutions mais aussi les sollicitations de publics spécifiques sont autant de besoins et d'environnements auxquels l'IFRAEMC souhaite répondre en proposant une offre de formation complète et diversifiée en matière de **santé, de bien-être, de cohésion sociale.**

L'IFRAEMC développe ses actions vers toutes les composantes de nos arts, santé, bien-être, activité physique et sportive, liens sociaux, éducatifs et intergénérationnels ; et tous les publics enfants et adultes, seniors, personnes vivant avec un handicap ou traversant une maladie… sportifs ou pas.

Tout particulièrement **pendant cette période de crise sanitaire Covid 19** sans précédent, l'IFRAEMC se mobilise et poursuit son engagement de professionnalisation et d'employabilité de ces enseignants et éducateurs physiques et sportifs AMCI.

Pour cette raison, depuis le 1er confinement lié au Covid 19 en mars 2020, 90 % des formations et des examens CMB CQP ont été poursuivies et 10% ont été reportées. A la grande satisfaction des stagiaires qui privés de l'animation de leur cours AMCI se retrouvaient avec du temps disponible pour assurer leur montée en compétence.

Les formations FFAEMC ont été proposées :

- En présentiel en respectant strictement les gestes barrières et la distanciation sociale
- En distanciel lorsque le présentiel ne pouvait se mettre en place et lorsque la formation s'adaptait à ce nouveau format.

L'IFRAEMC a ainsi conçu son offre de formation 100% à distance sous visio - conférence en utilisant tous les outils pédagogiques et les nouveaux contenus adaptés. Avec 80% de foyers français équipés en ordinateur et une offre performante d'outils de visio - conférence, il est désormais possible de proposer des parcours de formation en Blended Learning, en salle de formation classique et en salle de formation virtuelle. Les ressources pédagogiques en FOAD sont en accès en continu et l'apprentissage est individualisé pour répondre aux besoins et au niveau de chacun. Nous réunissons en classe virtuelle des gens de toutes les régions France et DOM TOM facilitant la professionnalisation de nos enseignants AEMC

L'offre de formation Complémentaire

Pour permettre aux enseignants d'accueillir cette diversité des publics, l'**IFRAEMC propose une offre de spécialisations** dont certaines conduisent à l'obtention de **Certificats de Formation Complémentaire.**
Un large éventail de formations continues est proposé.
Pour répondre aux projets de formation SANTE, l'IFRAEMC programme plusieurs certificats complémentaires.

1. CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE SANTE - Activité physique adaptée sous prescription médicale - APAPM

- **SANTE AEMC** : formation fondamentale pour tous les enseignants acteurs inscrivant leur pratique dans un projet santé, dans leur cours ou dans une structure de santé.

  Module ACP : Les AEMC, Accueillir dans les Cours et accompagner des Personnes dans leur pratique à objectif santé (Ancien Santé 1)

  Module IIPM : Les AEMC, Intervenir en Institution sous Prescription Médicale - Nouveaux cadres réglementaires, nouveaux public, nouvelles relations (Ancien Santé 3)

  Module ALD : Les AEMC, thérapies complémentaires dans les affections de longue durée « Alzheimer, Parkinson, affections cardiaques, cancer… » (Ancien Santé 2)

Chaque année, nous vous proposons d'approfondir une ou plusieurs thématiques abordées dans les domaines techniques ou pédagogiques, sous **plusieurs éclairages occidentaux et orientaux**.

2. CERTIFICATS COMPLEMENTAIRES ENERGETIQUE CHINOISE ET AEMC- Prévention santé et thérapie complémentaire

- **ENERGETIQUE CHINOISE et AEMC**, prévention santé et thérapie complémentaire est la poursuite de la formation fondamentale qui donne par module centré sur un système physiologique, une lecture approfondie du corps en mouvement AEMC par l'énergétique chinoise.

L'IFRAEMC propose des modules courts, visant les compétences ciblées d'encadrement et développement territorial des clubs et des associations de la FFAEMC.

La FFAEMC organise également des conférences webinaires, des week-ends thématiques, ateliers de pratiques, séminaires témoignant de la richesse des Arts Energétiques et Martiaux Chinois.

.

Certificat complémentaire SANTE
Activité physique adaptée sous prescription médicale - APPM

Parce que nos arts AEMC sont par excellence des vecteurs de SANTE, tant en prévention qu'en thérapie complémentaire, la FFAEMC et l'IFRAEMC son organisme de formation ont conçu et mis en œuvre dès 2015, des formations continues spécifiques pour les publics SANTE, SENIOR, JUNIOR… aujourd'hui reconnues par les ministères de la santé et du sport.
Partenaire du CNOSF dans le medico sport, la FFAEMC œuvre avec ses commissions santé et formation pour donner aux enseignants les outils et diplômes leur permettant d'être au premier rang des acteurs du sport santé et des APPM (Activités physiques et sportives sur prescription médicale).

L'IFRAEMC propose 3 modules de formation complémentaires ouvrant à la certification « Activité physique adaptée sur prescription médicale".
Les 3 modules sont chacun libres d'accès et peuvent être suivis sur plusieurs années (3 années maximum) lorsque le stagiaire ne souhaite pas se présenter à l'évaluation finale de certification.

La certification peut être acquise lorsque les 3 modules ont été suivis et les évaluations validées.

Qi Gong, Dao Yin, Taichi Chuan, Bagua Zhang, Yiquan, Hsing I, Kung Fu, Shuai Jiao, Jeet Kune Do, Wing Chun

Parce que nos arts AEMC sont par excellence des vecteurs de SANTE, tant en prévention qu'en thérapie complémentaire, la FFAEMC et l'IFRAEMC son organisme de formation ont conçu et mis en œuvre dès 2015, des formations continues spécifiques pour les publics SANTE, SENIOR, JUNIOR… aujourd'hui reconnues par les ministères de la santé et du sport.
Partenaire du CNOSF dans le medico sport, la FFAEMC œuvre avec ses commissions santé et formation pour donner aux enseignants les outils et diplômes leur permettant d'être au premier rang des acteurs du sport santé et des APPM (Activité physique adaptée sur prescription médicale).

La FFAEMC et l'IFRAEMC sont à votre écoute et vous accompagnent dans vos projets.

Module ALD - *Ancien Santé 2* - Les AEMC, thérapies complémentaires dans les **A**ffections de **L**ongue **D**urée « Alzheimer, Parkinson, affections cardiaques, cancer, … »
Date : A préciser – 100 % distanciel

Module ACP - *Ancien Santé 1* – Les AEMC, **A**ccueillir dans les **C**ours et accompagner des **P**ersonnes dans leur pratique à objectif santé
Date : 3 mars et 17 mars – 100 % distanciel

Module IIPM - *Ancien Santé 3* - Les AEMC, **I**ntervenir en **I**nstitutions sous **P**rescription **M**édicale - Nouveaux cadres réglementaires, nouveaux public, nouvelles relations »
Date : A préciser – Présentiel – Association La Camillienne 12 Rue des Meuniers 75012 Paris

Pour qui ?

La formation SANTE AEMC s'adresse à tous les enseignants AEMC diplômés (Certificat de Moniteur bénévole à minima), professeurs et moniteurs diplômés FFAEMC ou en cours de formation FFAEMC (il est impératif d'être entré dans un cursus de formation).

Pour quel objectif ?

1. **Pour acquérir des compétences adaptées aux publics sport santé/sport sur ordonnance**

La formation dispense des connaissances et compétences complémentaires vous permettant :

- d'accueillir dans vos cours des personnes fragilisées (personnes atteintes d'une maladie chronique ou d'une ALD, public senior…)
- d'intervenir dans des institutions de santé ou structures d'accueil senior
- d'intervenir sur prescription médicale

2. **Pour obtenir une qualification reconnue par le ministère de la Santé et des sports autorisant l'intervention dans le cadre de l'Activité Physique Adaptée sur Prescription Médicale**

Qualification reconnue par l'état

- par arrêté du 08 novembre 2018 comme certification complémentaire de notre diplôme fédéral Certificat de Moniteur bénévole, CMB AEMC. (voir annexe 1)
  www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/11/8/SPOV1830504A/jo/texte

- Par arrêté du 19 juillet 2019 avec option complémentaire « Activité physique adaptée sur prescription médicale » pour les CQPMAM AEMC (voir annexe 2)
  www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/7/19/SPOV1921504A/jo/texte

L'encadrement des activités physiques adaptées sur prescription médicale (APPM) est précisé par le décret du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

Prérogatives

Selon vos diplômes, les prérogatives d'encadrement sont étendues

- **aux personnes atteintes d'une ALD, ne présentant pas de limitations fonctionnelles ou présentant des limitations fonctionnelles minimes pour les enseignants bénévoles titulaires d'un CMB + CS AEMC**

- **aux personnes présentant des limitations fonctionnelles modérées dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire pour les enseignants titulaires d'un CQPMAM + option complémentaire**

- **à toute intervention santé pour les titulaires de diplômes d'éducateurs sportifs (Brevet fédéral homologué NEIJA AMCI (BP AMCI) et anciens BE kungfu, actuels DEJEPS AMCI, AEC, AMCX) ; ils sont habilités de plein droit à intervenir dans le cadre de l'APPM (annexe 4 du décret).**

La formation :

Volume horaire : 42h

Formateurs : cadres experts FFAEMC et médecins. Nos formateurs sont pressentis pour leur expertise reconnue dans les AEMC et dans les domaines d'intervention.

L'IFRAEMC propose 3 modules de formation, chacun libre d'accès sans pré requis d'avoir suivi les précédents ; ils peuvent être suivis sur plusieurs années (3 années maximum pour accès aux certifications).

Chaque module comporte 14h.

Vous pouvez suivre la formation pour acquérir connaissances et compétences adaptées au public santé sans obligation de passer les certifications.

Pour ceux qui le souhaitent la formation **prépare aux certifications pour obtention de :**

- Certificat SANTE AEMC pour les enseignants titulaires à minima d'un CMB AEMC
- Certificat de qualification complémentaire optionnelle « Activités Physiques et sportives sur prescription médicale

» pour les enseignants titulaires d'un CQP MAM.

La formation propose un programme adapté, théorique et pratique, des repères fondamentaux pour accueillir les publics concernés, trouver les adaptations pédagogiques opportunes et créer une dynamique de groupe favorable pour chacun. Les contenus répondent aux exigences des compétences attendues pour les deux certificats. *Voir référentiel annexe 3*

- Accueillir les publics atteints de maladies chroniques et/ou d'Affection de Longue Durée (ALD) ;
- Transmettre une technicité adaptée en adéquation avec les capacités des pratiquants ;
- Programmer et planifier des séances d'activités physiques et sportives adaptées aux caractéristiques des personnes et des objectifs visés ;
- Encourager les pratiquants vers l'engagement d'une activité physique durable permettant d'améliorer la qualité de vie et le bien-être au quotidien ;
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécurisées dans l'environnement concerné.

NOMS DES MODULES	OBJECTIFS	CONTENUS
Module ACP - Les AEMC, **A**ccueillir dans les **C**ours et accompagner des **P**ersonnes dans leur pratique à objectif santé ***Ancien Santé 1***	➢ **Intégrer des personnes en recherche de guérison ou amélioration d'une pathologie, dans le cadre de vos cours collectifs** ➢ **Utiliser la pratique du Qi Gong, Taïchi Chuan ou Kung Fu en tant que thérapie complémentaire et moyen de réinsertion physique et psychologique dans le champ de la vie quotidienne.** ➢ **Accueillir et accompagner leur pratique, dans la justesse de notre positionnement d'enseignant, …** ➢ **Adapter la pédagogie à chacun**	☯ Références : OMS, INSERM, ACAD MEDECINE, MEDICOSPORT ☯ Les lois décrets arrêtés successifs, impact par diplôme. ☯ Les partenaires et réseaux : PNSSRBE, ARS, DRJS, Mutuelles, plateformes locales. ☯ La certification APAPM. ☯ Déontologie professionnelle ☯ Etre capable de se situer et répondre à un questionnement ☯ Adapter sa pédagogie : savoir accueillir et adapter sa programmation et mise en œuvre
Module ALD - Les AEMC, thérapies complémentaires dans les **A**ffections de **L**ongue **D**urée « Alzheimer, Parkinson, affections cardiaques, cancer, … » ***Ancien Santé 2***	➢ **Connaître les ALD** ➢ **Adapter sa pédagogie aux personnes atteintes d'une ALD** ➢ **Evaluer et valoriser la pratique**	☯ Lecture de l'anatomie et de la physiologie ☯ Repères essentiels pour mieux appréhender les pathologies lourdes, neurologiques, cardiaques, ou cancer ☯ Les principaux tableaux cliniques ☯ Les éventuelles complications et tableaux urgents pouvant se présenter lors d'une séance de pratique ☯ Principales études cliniques évaluant l'effet des aemc dans ces pathologies connaître les principales ald (7 heures) ☯ Les tests d'évaluation classiques, et bilans ☯ Réaliser une évaluation bio-psycho-sociale ☯ Adapter sa pédagogie aux personnes atteintes d'une ALD
Module IIPM - Les AEMC, **I**ntervenir en **I**nstitutions sous **P**rescription **M**édicale - Nouveaux cadres réglementaires, nouveaux public, nouvelles relations » ***Ancien Santé 3***	➢ **Appréhender les institutions santé et les équipes médicales** ➢ **Connaître le cadre juridique** ➢ **Appréhender la place des thérapies complémentaires** ➢ **Adapter l'encadrement et la pédagogie aux publics, patients ou soignants**	☯ Identifier les différents types d'institutions ☯ Identifier les différentes parties prenantes lorsque l'on intervient en institution ☯ Appréhender les interactions avec l'équipe médicale / institutionnelle ☯ Prévoir les aspects organisationnels ☯ Appréhender des adaptations pédagogiques simples ☯ Complément juridique : le droit des usagers, les droits de la personne, le secret professionnel, l'information du patient ☯ La place des thérapies complémentaires, les 3 niveaux de prévention etc… ☯ La place des Affections Longue Durée dans la société et les politiques de santé. ☯ Adaptations pédagogiques en institutions

Certification Santé APPM AEMC

Modalités d'évaluation de la certification

L'IFRAEMC propose 3 modules de formation complémentaires ouvrant à la certification Activité physique adaptée sur prescription médicale - APPM. Les 3 modules peuvent être suivi en ordre indifférent, il est conseillé de les parcourir sur une année.

La certification SANTE Activité physique adaptée sur prescription médicale- APPM peut être acquise lorsque les 3 modules ont été suivis et les certifications ci-dessous validées.

La certification comprend deux épreuves : Une épreuve d'expression écrite (dossier) et une épreuve d'expression orale (entretien de 30 min maximum)

- **Epreuve d'évaluation des connaissances (1 heure réglementaire) - 100% à distance**

Suite à la formation réalisée en présentiel ou en distanciel, une épreuve écrite d'une durée d'une heure consiste à répondre à un questionnaire de connaissances générales (Questions à Choix Multiples + 2/3 réponses rédigées). Cette épreuve est proposée à distance.

Le candidat doit faire la preuve de sa capacité à utiliser ses connaissances liées à l'intervention dans le contexte de l'activité physique adaptée sur prescription médicale APPM.

- **Epreuve d'expression écrite – Rédaction du dossier et Entretien**
- **Rédaction du dossier :**

Le candidat élabore un dossier individuel présentant les éléments descriptifs d'un **projet réalisé ou envisagé**-de cycle complet d'activités(s) adaptée(s) en adéquation avec les objectifs poursuivis.

Dans ce dossier, le candidat doit faire la preuve de sa capacité à adapter sa programmation à travers la conception d'un document de 5 pages minimum. Il est transmis dans un délai conseillé de 2 mois maximum après la fin de la formation réalisée en présentiel ou en distanciel.

Le dossier présente un programme ou cycle de séances adaptées, prenant en compte une démarche d'activité physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive (RASP) pour un public en ALD choisi par le candidat (au sens large de « difficultés de santé » ; cela peut être groupe de seniors très âgés).

Ce programme ou cycle doit prendre en compte et présenter :

- **Des tests d'évaluation de la condition physique initiale ;**
- **Une démarche d'activité physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive (RASP) ;**
- **Une page du dossier sera réservée au plan d'organisation des secours concernant le lieu de pratique des séances.**

- **Epreuve orale :**

L'épreuve d'une durée de **30 minutes maximum consiste à soutenir le dossier (10 minutes d'exposé suivi de 20 minutes maximum d'entretien avec le jury)** permettant d'évaluer les capacités du candidat à concevoir et présenter un cycle complet adapté à des pratiquants atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD) dans le cadre d'une prescription médicale ou dossier senior.

Ci-après le référentiel de compétences qui précise les attentes du jury lors de cet oral.

Après délibération, le jury valide l'obtention de la certification qui donne lieu pour les titulaires du CQP à la délivrance de l'Option complémentaire Activité physique sur prescriptions médicales.

- **Rattrapage :**

  En cas de non-validation du QCM ou/et de l'épreuve orale, une session de rattrapage est mise en place pour chacune des 2 épreuves.

  Le candidat repasse l'ensemble des épreuves non acquises.

  Si le QCM a été précédemment validé, il ne repasse que l'entretien de soutenance de projet, tel que défini dans l'épreuve.

  Après réception de sa réinscription à(aux) épreuve(s) de certification à repasser, l'IFRAEMC propose des dates de rattrapage au candidat qui sera a priori réalisé à 100% en format distanciel.

- **Date des examens :**

1er semestre 2024
Évaluation du certificat Santé APPM - 100% DISTANCIEL

6 mai 2024: 14h /15h Evaluation écrit QCM - Certificat Complémentaire Santé

3 juin 2024: Dernier jour pour remise du dossier écrit

Fin Juin et début juillet 2024: Epreuve orale de soutenance du dossier

Annexes

ANNEXE 1

Arrêté du 8 novembre 2018 relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée

NOR: SPOV1830504A
ELI: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/11/8/SPOV1830504A/jo/texte

La ministre des solidarités et de la santé et la ministre des sports,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1172-1, D. 1172-1, D. 1172-2 et D. 1172-3 ;
Vu le code du sport, notamment son article L. 211-2 ;
Sur proposition du Comité national olympique et sportif français en date du 11 juin 2018 et du 29 octobre 2018,
Arrêtent :

Article 1 **En savoir plus sur cet article...**
Les certifications fédérales figurant dans le tableau ci-dessous autorisent leurs titulaires à dispenser une activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée et ne présentant pas de limitations fonctionnelles ou présentant des limitations fonctionnelles minimes.

Tableau des certifications des fédérations agréées
Les fédérations sportives mentionnées dans le présent tableau ont la responsabilité de veiller à ce que seuls les encadrants certifiés soient habilités à intervenir auprès des patients atteints d'une affection de longue durée dans le cadre d'une prescription médicale, et seulement pour les pathologies ciblées dans le cadre de leurs certifications.

Fédération française des arts énergétiques et martiaux chinois (AEMC)	Diplôme fédéral : Certificat de moniteur bénévole AEMC Option : formation continue certificat complémentaire santé AEMC	Encadrement non rémunéré des arts énergétiques et martiaux chinois auprès de patients au sein d'un membre affilié à la fédération française des arts énergétiques et martiaux chinois

ANNEXE 2

Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la liste des certificats de qualification professionnelle autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée

NOR: SPOV1921504A
ELI: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/7/19/SPOV1921504A/jo/texte
La ministre des solidarités et de la santé, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et la ministre des sports,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1172-1, D. 1172-1, D. 1172-2 et D. 1172-3 ;
Vu le code du sport, notamment son article L. 211-2,
Arrêtent :
Article 1
Les certificats de qualification professionnelle figurant dans la liste ci-dessous autorisent leurs titulaires à dispenser une activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée et ne présentant pas de limitations fonctionnelles, présentant des limitations fonctionnelles minimes ou présentant des limitations fonctionnelles modérées à la condition, dans ce dernier cas, d'intervenir dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire.
Liste des certificats de qualification professionnelle :

CQP MAM moniteur d'arts martiaux AEMC avec l'option complémentaire « Activités physiques et sportives sur prescription médicale » ;

ANNEXE 3

REFERENTIEL DE COMPETENCES CERTIFICAT SANTE

Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant	➢ Connaitre la réglementation en vigueur (Loi Droits des usagers et des malades de 2002 ; instruction du 24 décembre 2012 ; LMSS du 26 janvier 2016, son décret d'application du 30 décembre 2016 et l'instruction du 3 mars 2017) ➢ Connaitre l'environnement (ARS, plans nationaux, PRSSBE, réseaux) ➢ Connaître l'environnement du patient (Parcours éducatif en santé) ➢ Connaitre les principes du sport Santé (Aller vers l'autonomie dans sa pratique, auto-soin, développement des compétences psycho sociales et d'adaptation) ➢ Connaître les recommandations internationales relatives à l'AP pour la santé (OMS 2010, qualité de vie et la sédentarité) ➢ Être en mesure d'appréhender les différentes préventions (primaire, secondaire et tertiaire), et ainsi de situer son intervention ➢ Connaitre les publics inactifs atteints de maladies chroniques, dont ceux en ALD. ➢ Savoir utiliser des tests d'évaluations de la condition physique validés scientifiquement (équilibre, force, cardiorespiratoire, test de souplesse), des questionnaires de qualité de vie. Savoir évaluer le niveau d'AP habituel. Savoir évaluer la motivation de la personne. Savoir évaluer le niveau d'Activité Physique (AP) habituel
Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques	➢ Le candidat identifie correctement le rapport-bénéfice/risque de la pratique ➢ Le candidat mobilise ses connaissances relatives aux caractéristiques des principales pathologies chroniques (risques et complications ; préventions ; signes d'alerte qui permettent d'arrêter l'activité ; conduite à tenir)
Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activités physiques (transférer les compétences acquises pour les adapter à un public spécifique)	➢ Le candidat est capable de mettre en place : des tests d'évaluation initiale ; un cycle de séances ; des évaluations intermédiaires ; des modalités d'adaptation ou de régulation. ➢ Le candidat s'assure de la planification d'une pratique régulière adaptée sécurisante et progressive (RASP)
Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique	➢ Le candidat prend en compte l'environnement dans laquelle se déroule l'activité pour établir un plan de secours

Vos interlocuteurs

Direction formation IFRAEMC

Cécilia LEBRUN
Tél : 01 40 26 74 00
Courriel : dir.ifraemc@faemc.fr

Administration formation IFRAEMC

Aissata DAFF
Tél : 01 40 26 94 55
Courriel : formation@faemc.fr

Nous sommes à votre écoute et à votre disposition pour vous apporter tous conseils utiles sur le choix de votre formation et sur votre entrée dans un parcours.